



**DOCUMENT DE PROGRAMMATION  
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

**DE L'ALLOCATION TERRITORIALE  
AU TITRE DU 11<sup>ème</sup> FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT**

DRAFT

**DOCUMENT DE PROGRAMMATION  
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

**STRATEGIE DE COOPERATION**

**ENTRE  
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON, D'UNE PART  
ET  
L'UNION EUROPEENNE, D'AUTRE PART,**

**EN APPUI AU TOURISME ET A LA DESSERTE MARITIME DE  
SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

**2014 - 2020**

**DRAFT**

**Le conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon et la Commission européenne sont convenus de ce qui suit :**

- (1) La Commission européenne, représentée par M. Stefano MANSERVISI, Directeur Général, Direction générale de la coopération internationale et du développement, et le Conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon, représenté par M. Stéphane ARTANO, Président du Conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon et Ordonnateur Territorial du 11<sup>ème</sup> FED (ci-après les parties) se sont entendus en vue de déterminer les orientations générales de la coopération entre la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon et l'Union européenne.

Sur la base de ces discussions, le présent document de programmation de Saint-Pierre-et-Miquelon a été établi pour la période de programmation sous le 11<sup>ème</sup> FED 2014-2020, en conformité avec les provisions de l'association des Pays et Territoires d'outre-mer à l'Union européenne, telles que mentionnées dans le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, en particulier l'article 198, ainsi que la Décision du Conseil 2013/755/CE du 25 Novembre 2013 portant sur l'Association de l'outre-mer, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

- (2) L'accord des deux parties concernant le document de programmation sera considéré comme définitif six (6) semaines après la date de signature, à moins que l'une des parties ne communique le contraire avant la fin de cette période.

Signatures

Pour la Commission européenne

Pour la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon

Date :

Date :

Lieu :

Lieu :

# Sommaire

<b>PARTIE A – La stratégie de réponse de l'Union européenne (UE)</b> .....	04
Synthèse .....	04
1- Objectifs de la coopération financière de l'UE avec les PTOM.....	05
2-Agenda politique de Saint-Pierre-et-Miquelon .....	05
- <i>Un archipel à la situation économique spécifique</i> .....	05
- <i>Le Schéma de Développement Stratégique: redéfinir le modèle de développement</i> ....	06
- <i>Contribution de l'Etat au développement durable</i> .....	06
- <i>Evaluation de la coopération passée et présente avec l'Union européenne</i> .....	06
3-La stratégie de réponse de l'Union européenne : choix du secteur de concentration .....	07
- <i>Cohérence et continuité du soutien de l'Union au tourisme durable</i> .....	07
- <i>Capacité institutionnelle du territoire pour soutenir l'essor touristique</i> .....	08
- <i>Le tourisme et la desserte maritime, relais de croissance pour l'archipel</i> .....	08
- <i>Une vision à 2030, des objectifs intermédiaires à l'horizon 2020</i> .....	09
- <i>Une action sur les différents leviers du tourisme durable</i> .....	09
<b>PARTIE B – Programme territorial</b> .....	11
Identification .....	11
Motif.....	12
1- Contexte .....	12
1.1 Contexte sectoriel .....	12
1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE .....	12
1.1.2 Analyse des parties prenantes .....	14
1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes.....	15
1.2 Autres domaines d'évaluation .....	16
1.2.1 Valeurs fondamentales .....	16
1.2.2 Politique macroéconomique .....	16
1.2.3 Gestion des finances publiques (GFP) .....	18
1.2.4 Transparence et contrôle du budget .....	18
2-Risques et hypothèses .....	19
3-Enseignements tirés, complémentarité et questions transversales .....	20
3.1 Enseignements tirés .....	20
3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs .....	20
3.3 Questions transversales.....	21
4-Description de l'action.....	22
4.1 Objectifs/résultats .....	22
4.2 Principales activités .....	23
4.2.1 Appui budgétaire .....	23
4.3 Logique d'intervention .....	23
5-Mise en œuvre.....	24
5.1 Convention de financement .....	24
5.2 Période indicative de mise en œuvre .....	24
5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire.....	24
5.3.1 Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire.....	24
5.3.2 Critères de décaissement de l'appui budgétaire .....	25
5.3.3 Modalités de l'appui budgétaire .....	25
5.4 Budget indicatif .....	25
5.5 Structure organisationnelle et responsabilités .....	26

5.6	Suivi des résultats et rapports .....	26
5.7	Évaluation .....	26
5.8	Audit .....	27
5.9	Communication et visibilité.....	27
ANNEXE 1 – Liste indicative des indicateurs de résultat .....		28
ANNEXE 2 – Chiffres clés .....		29

DRAFT

## PARTIE A : STRATEGIE DE COOPERATION

### Synthèse :

Saint Pierre et Miquelon est un pays et territoire d'outre-mer de l'Union européenne rattaché à la France. Situé dans l'Atlantique nord, il a une population de 6 081 sur une surface de 242 km<sup>2</sup>. Le territoire a déjà bénéficié du soutien financier de l'Union européenne, sous forme d'appui budgétaire, sous le 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> FED, avec les montants respectifs de 18,88 M et 20,74 M. Les deux ont été finalisés, avec un taux d'exécution proche des 100%.

Les équilibres économiques et démographiques de Saint-Pierre-et-Miquelon ont été profondément remis en question avec l'effondrement du secteur pêche dans les années 1990. Il s'en est suivi une baisse de population observée depuis 1999, en particulier chez les 18-35 ans. La chute brutale et durable de l'activité économique liée à la pêche a ainsi obligé Saint-Pierre-et-Miquelon à repenser le modèle de son développement.

Dès 2009, le territoire s'est doté d'une politique de développement territorial, entériné dans le Schéma de Développement Stratégique, document fixant les orientations politiques et les axes de développement pour la période 2010-2030. Le Schéma de Développement a été révisé en 2014 et validé par le Conseil Territorial le 15 décembre 2015, confirmant le secteur de tourisme durable comme le secteur clé pour le développement du territoire. La politique de développement de territoire s'avère crédible et répond aux principaux défis auxquels le territoire doit faire face.

Par conséquent, le contrat de réforme sectorielle ici proposé, dans le domaine du tourisme durable (y compris la desserte maritime) accompagne la politique de développement du territoire, dont la finalité réside dans la diversification économique du territoire, contribuant à au retour des jeunes adultes grâce aux conditions économiques profitant au plein emploi.

Pour la période 2015-2020, la Collectivité territoriale a décidé de consacrer un des axes du Schéma de Développement Stratégique au secteur de tourisme durable qui bénéficie de 90% des investissements publics, afin de valoriser son potentiel de croissance et stimuler le tissu économique local (construction, commerce, loisirs, transports).

Le secteur du tourisme a déjà bénéficié du soutien de l'Union européenne sous le 10<sup>ème</sup> FED, à travers un programme d'appui budgétaire général au premier programme d'action du Schéma de Développement pour la période 2011-2014. Approximativement la moitié des activités de ce programme était tournées vers le tourisme. Le Schéma de Développement, révisé en 2015 confirme ce secteur comme étant le porteur de la diversification économique du territoire. Il est donc proposé de prolonger le soutien de l'Union européenne dans ce secteur à travers un contrat de réforme sectorielle à hauteur de 26,35 millions d'euros sur la période 2016-2019, pour cofinancer des actions visant :

- le désenclavement du territoire par la mise en place d'un service de ferries qui favorisera la desserte fret et véhicules, tout en augmentant le transport de passagers ;
- l'accroissement des flux de visiteurs ;
- le développement du commerce et du secteur privé pour la création d'emplois durables.

Le Schéma de Développement Stratégique se complète d'ambitieuses actions en faveur de l'énergie durable, de la culture et de l'entrepreneuriat, qui viendront contribuer au caractère durable du programme de développement.

## **1. Objectifs de la coopération financière de l'Union européenne avec les Pays et Territoires d'Outre-mer (PTOM)**

Le Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne (TFUE) établit que le but de l'association de l'Union avec les PTOM est « *la promotion du développement économique et social des pays et territoires, et l'établissement de relations économiques étroites entre eux et l'Union dans son ensemble* ». L'article 198 du Traité précise par ailleurs que « *l'association doit en premier lieu permettre de favoriser les intérêts des habitants de ces pays et territoires et leur prospérité, de manière à les conduire au développement économique, social et culturel qu'ils attendent.* ». Tout comme l'article 203 du TFUE qui rappelle que, sur proposition de la Commission, le Conseil établit « *les dispositions relatives aux modalités et à la procédure de l'association entre les pays et territoires et l'Union* ». Ainsi, datée du 25 novembre 2013, la décision du Conseil, dite Décision d'association d'outremer (2013/755/UE) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

La quatrième partie de la Décision d'association d'outre-mer (DAO) se consacre aux instruments pour un développement durable et notamment l'article 74 qui précise que l'Union contribue aux objectifs généraux de l'association en fournissant « *des moyens de financement à long terme afin de promouvoir la croissance du secteur privé* ». Les articles 75 et suivants définissent le 11<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement (FED) comme l'instrument financier principal pour les PTOM.

Enfin, l'article 9 de la Décision d'association outre-mer vient préciser les raisons qui ont incité la Commission à pallier les obstacles structurels des PTOM dits isolés et dont Saint-Pierre-et-Miquelon fait partie. Un traitement particulier tient compte de leurs difficultés propres, entre autres, dans la détermination du volume de l'aide financière ainsi que des conditions dont cette aide est assortie.

Ces extraits de la législation européenne applicables aux PTOM forment ainsi la base pour définir un appui financier au programme de développement de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon.

## **2. Agenda politique de Saint-Pierre-et-Miquelon**

### ***Un archipel à la situation économique spécifique***

Les équilibres économiques et démographiques de Saint-Pierre-et-Miquelon ont été profondément remis en question avec l'effondrement du secteur pêche dans les années 1990. La décision du tribunal arbitral de New York de 1992 sur la délimitation de la zone économique exclusive de la France autour de l'Archipel, puis le moratoire sur la pêche à la morue, ont restreint considérablement l'accès aux ressources halieutiques pour les flottes locales et internationales. Cette nouvelle configuration de l'économie régionale a conduit à l'effondrement des exportations de Saint-Pierre-et-Miquelon (-95%).

La chute brutale et durable de l'activité économique oblige ainsi à repenser le modèle de développement de Saint-Pierre-et-Miquelon. En parallèle d'espoirs déçus sur l'essor de l'industrie gazière off-shore, de nombreuses initiatives ont vu le jour : inauguration d'une

centre d'études linguistiques attirant les Canadiens anglophones intéressés de parfaire leurs connaissances du Français, construction d'un aéroport aux normes internationales, soutien à l'aquaculture et à la pêche de nouvelles espèces. De plus, les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> FED ont permis, à partir de 2006, une mise à niveau des infrastructures et un soutien au développement des services à partir de 2011.

Ces efforts portent leurs fruits et le rapport 2014 de l'Institut d'Emission des Départements d'Outre-mer (IEDOM) confirme la tendance de la reprise économique amorcée depuis 2013. L'IEDOM souligne aussi « *une nette amélioration du marché de l'emploi* », qui contribue à la « *progression de la consommation des ménages et des investissements des entreprises* ». Ces résultats encourageants s'expliquent en grande partie les premiers succès engrangés, notamment dans le secteur du tourisme (+28,1% de fréquentation par rapport à 2013) et dans la relance économique du secteur privé.

### ***Le Schéma de Développement Stratégique: redéfinir le modèle de développement***

Pour relancer progressivement l'économie et instaurer une politique de développement partagée, le Conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon s'est doté fin 2009 d'un Schéma de Développement Stratégique sur une période de 20 ans. Le principal enjeu de ce Schéma porte sur l'attractivité économique de l'archipel. A travers les priorités retenues, c'est une nouvelle économie de services qui est recherchée. L'élaboration du Schéma de Développement Stratégique a permis également d'introduire une nouvelle pratique voire une nouvelle approche du développement sur du long terme, en favorisant une dynamique participative impliquant les élus et la société civile.

### ***Contribution de l'Etat au développement durable***

Dans le cadre du Contrat de Développement Etat-Collectivité 2015-2018, l'Etat français prévoit une série d'actions s'intégrant dans le Schéma de Développement, pour soutenir les voies de la diversification économique et renforcer les équipements et les infrastructures. L'Etat maintient le niveau d'aide annuelle au développement (près de 3 millions d'euros par an). Sur un total de 23,9 millions d'euros (en incluant les cofinancements de la Collectivité), il est prévu que 70% des crédits soient directement consacrés au développement socio-économique de Saint-Pierre-et-Miquelon. Le reliquat (7 millions d'euros) est destiné à des projets qui contribuent au caractère durable du développement, en l'occurrence, la rénovation du barrage de la Vigie et les opérations sur le traitement des déchets.

Sur le plan de la gouvernance et depuis mars 2015, l'Etat co-préside le comité de suivi du Schéma de Développement Stratégique aux côtés du Président de la Collectivité, l'intérêt étant de partager une approche globale des problématiques du développement durable du territoire.

### ***Evaluation de la coopération passée et présente avec l'Union européenne***

Après l'effondrement de ses industries exportatrices, le Conseil territorial de Saint-Pierre-et-Miquelon s'est engagé dans des programmes d'investissements de mise à niveau des infrastructures.

L'archipel bénéficie d'un soutien budgétaire de l'Union européenne depuis 2005 (9<sup>ème</sup> FED, exécuté à 100%), avec un premier appui budgétaire sectoriel aux secteurs de l'Environnement et du Transport (principalement maritime). Sous le 10<sup>ème</sup> FED, un appui budgétaire général a permis de soutenir le développement économique du territoire jusqu'en 2015 (principalement le tourisme).

Département français jusqu'en 1985, puis Collectivité d'Outre-mer (un statut actualisé en 2007), Saint-Pierre-et-Miquelon dispose d'un cadre institutionnel stable, indispensable à la

mise en œuvre de programmes sous la modalité de l'appui budgétaire. Un plan d'amélioration des finances publiques a par ailleurs été mis en place entre 2011 et 2014. L'étude commandée en 2014<sup>1</sup> a mis en exergue de nombreuses améliorations dans la gestion des finances publiques locales (prédictibilité du budget, transparence et exhaustivité de l'information budgétaire, contrôle externe, etc.).

Au niveau de la coopération financière, l'analyse des engagements de crédits réalisés sur les précédents FED témoigne d'une capacité d'absorption et d'une consommation élevée des fonds alloués. Des résultats probants qui illustrent de la part de la Collectivité, une maîtrise de sa gestion financière, et une capacité d'anticipation et d'évaluation de ses besoins de mise à niveau de ses infrastructures.

### **3. La stratégie de réponse de l'Union européenne : choix du secteur de concentration**

#### ***Cohérence et continuité du soutien de l'Union au tourisme durable***

S'agissant du tourisme durable, secteur de coopération choisi par Saint-Pierre-et-Miquelon, la DAO consacre le considérant 17 à ce sujet « *qui pourrait constituer un domaine de coopération entre l'Union et les PTOM. Cette coopération devrait avoir pour objectif de soutenir les efforts consentis par les autorités des PTOM pour tirer le plus grand profit du tourisme local, régional et international et stimuler les flux financiers privés en provenance de l'Union et d'autres sources vers le développement du tourisme dans les PTOM. Une attention particulière devrait être accordée à la nécessité d'intégrer le tourisme dans la vie sociale, culturelle et économique des populations, ainsi qu'au respect de l'environnement* ».

Par ailleurs, les domaines de coopération possibles sont décrits dans la deuxième partie de la Décision d'association d'outremer. Consacré au tourisme, le chapitre 7, article 41, précise que la coopération peut notamment porter sur « *des mesures et des activités visant à développer et favoriser un tourisme durable* ». L'article 27 prévoit également que, dans le domaine du transport maritime, la coopération vise « *à développer et à promouvoir des services de transport maritime rentables et efficaces dans les PTOM* ». Les mesures de coopération peuvent porter sur « *l'encouragement d'un transport de marchandises efficient à des taux économiquement et commercialement justifiés* » et le « *développement des infrastructures portuaires* ».

Compte tenu de son potentiel stratégique pour dynamiser l'économie territoriale et de l'importance des investissements nécessaires à son développement, l'Union européenne choisit d'intervenir sur le tourisme durable, en incluant la desserte maritime. Secteur nécessitant une importante main d'œuvre, le tourisme durable est ciblé de manière prioritaire dans le Schéma de Développement Stratégique, un projet territorial qui garantit une forte appropriation locale du programme d'aide européen. Outre sa spécificité historique et culturelle dans le continent nord-américain, la collectivité de Saint-Pierre-et-Miquelon est consciente que la mise en avant et la préservation de ses atouts naturels (faune et la flore, paysages) sont quasi-indispensables pour promouvoir un tourisme responsable mais surtout durable.

---

<sup>1</sup> Etude Ecorys suivant le cadre PEFA (Public Expenditures Framework Assessment), commandée par la Commission européenne

Le premier plan d'action du Schéma de Développement Stratégique couvrant la période 2010-2014 avait permis de tracer de nouvelles perspectives, notamment pour la filière tourisme qui a mobilisé près de la moitié des investissements publics (montée en gamme des capacités hôtelières, offre de loisirs, travaux et aménagements de la digue de Miquelon, de la gare maritime et d'un quai en eau profonde). Ces investissements publics ont également été financés par le 10<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement dans le cadre d'un appui budgétaire général.

Pour la période 2015-2020, les fiches opérationnelles élaborées renseigneront sur les contributions attendues au développement touristique (y compris la desserte maritime).

### ***Capacité institutionnelle du territoire pour soutenir l'essor touristique***

La mise en œuvre de la politique touristique de Saint-Pierre-et-Miquelon repose depuis 2005 sur le Comité Régional du Tourisme (CRT). Composé de huit agents à temps plein et présidé par un représentant des socioprofessionnels, le Comité Régional du Tourisme dispose des moyens nécessaires pour assurer les missions dévolues en métropole aux offices du tourisme et, pour participer à améliorer le service aux visiteurs et à promouvoir la destination. Pour améliorer les résultats touristiques la collectivité s'engage à renforcer les capacités d'ingénierie publique du secteur de la manière suivante:

- En phase d'élaboration du projet territorial, la mobilisation de la Société de développement et de Promotion de l'archipel (SODEPAR), une Société d'Economie Mixte qui constitue le bras économique de la Collectivité chargée de la formulation de la stratégie touristique et de sa déclinaison opérationnelle, de l'évaluation des besoins financiers, de la conception du dispositif de suivi et de l'évaluation du programme de développement ;
- Pour la phase de mise en œuvre, le recrutement d'un cadre au niveau de la Collectivité territoriale, pour piloter la mise en œuvre du programme, sous l'autorité directe du Directeur Général des Services. Quant à la SODEPAR, elle continuera à intervenir à travers les assistances techniques ciblées (exemple : étude sur le tourisme d'affaires), sur l'accompagnement des initiatives privées et sur la mise en œuvre des fiches-actions innovantes.

La pérennité du renforcement de l'ingénierie territoriale au service du tourisme constituera un facteur de réussite pour l'essor de ce secteur marqué par la pluralité et la diversité des acteurs (petits commerces, associations sportives et culturelles, offres d'hébergement variées, etc.). Au niveau des transports maritimes, la Collectivité s'appuie sur sa Régie des Transports Maritimes. Mode d'opération public, la régie a été créée en 2010 dans le but d'améliorer le service public offert aux usagers.

### ***Le tourisme et la desserte maritime, relais de croissance pour l'archipel***

Mis à jour en 2015, le Schéma de Développement Stratégique cible l'essor du tourisme, qui demeure le secteur économique le plus rentable et ce, bien qu'il soit marqué, comme les autres secteurs privés, par la saisonnalité. La Collectivité Territoriale souhaite donc approfondir son action sur ce secteur qui conserve un fort potentiel.

Saint-Pierre-et-Miquelon dispose en effet d'atouts importants pour favoriser son essor progressif (patrimoine naturel, culturel et historique, proximité avec le Canada, loi sur le cabotage qui attire les navires de croisières). La position de l'archipel, qui se situe à moins de deux heures d'avion de New-York, Montréal, Moncton, Halifax et Terre-Neuve, est propice à une stratégie ambitieuse. En particulier, la proximité de St John's (Terre-Neuve-Labrador),

qui bénéficie d'une fréquentation de plus de 500 000 touristes par an, représente une opportunité directe en termes de parts de marché à conquérir à travers des séjours de fin de semaine ou des circuits régionaux. Avec une situation géographique positionnée sur la voie maritime des lignes de croisières du Canada Atlantique, l'archipel bénéficie d'un contexte favorable pour répondre à une tendance à la hausse dans ce domaine.

Par ailleurs, en moyenne et selon les années, 70% à 85% des touristes arrivent par voie maritime. Le développement du secteur touristique est envisagé concomitamment avec la mise à niveau des infrastructures portuaires, permettant une amélioration d'ensemble de la desserte maritime, tant pour les passagers que pour le fret, avec la mise en place d'un service public de ferries. Malgré un investissement de départ important pour la Collectivité Territoriale, des navires modernes, économes en carburant et adaptés aux besoins du territoire permettront de renforcer l'efficacité et la fiabilité du service.

### ***Une vision à 2030, des objectifs intermédiaires à l'horizon 2020***

Alors que le poids de la filière hôtellerie-restauration représente 2% du PIB local, les marges de progrès restent importantes en comparaison avec la moyenne métropolitaine où le secteur du tourisme contribue à 7% du PIB. La structuration de la filière touristique offre des opportunités de croissance, dans le respect de l'identité du territoire et de l'épanouissement des habitants. Un dixième de la population active et 8% des entreprises sont directement concernés par le tourisme qui constitue une source de croissance pour le commerce, l'hôtellerie et la restauration, et un gisement d'emplois durables pour les générations futures. Son développement s'accompagne d'impacts transverses sur l'ensemble du tissu économique, notamment le secteur du bâtiment et des travaux publics en quête de regain de croissance après la fin de chantiers publics.

Les objectifs de développement du secteur touristique visent :

- à l'horizon 2030 le doublement des recettes touristiques et des revenus du secteur hôtellerie-restauration ;
- un objectif intermédiaire de +20% d'ici 2020, sur les flux et la capacité d'hébergement.

Leurs réalisations nécessiteront un programme d'investissement ambitieux et un renforcement de ressources humaines, à la fois pour impulser une dynamique et coordonner les acteurs, mais aussi pour adapter la main d'œuvre locale aux profils et compétences nécessaires.

### ***Une action sur les différents leviers du tourisme durable***

Le plan de développement touristique durable se traduit par un programme d'investissement global et structuré proposant des réponses en matière d'équipements (desserte maritime et accessibilité territoriale), d'infrastructures (quais, capacité et qualité de l'hébergement), d'offre de services (paquets ou formules « découverte », activités sportives et loisirs culturels) et d'ingénierie touristique et de promotion du territoire (plan de marketing territorial et études d'analyse concurrentielle régionale). Au total, un budget de plus de 50 millions d'euros d'investissement est prévu à l'horizon 2020.

Outre la création d'emplois directs et indirects, ce programme présente des bénéfices connexes pour la population. A titre d'illustration, l'amélioration des moyens de transports et des équipements touristiques pourront bénéficier aux habitants de l'archipel lors de leurs

déplacements et de leurs loisirs. Ils pourront ainsi s'approprier les réalisations du programme soutenu par l'Union européenne.

Aux côtés de l'axe 2 consacré au tourisme durable et à la desserte maritime, le Schéma de Développement Stratégique prévoit d'autres champs d'intervention publique. L'axe 1 vise le renforcement de l'attractivité du territoire (marketing territorial, accompagnement des initiatives entrepreneuriales et des projets d'investissements), pour valoriser les atouts du territoire dans des secteurs complémentaires (agroalimentaire/terroir, secteur numérique). L'axe 3 décline des actions qui articulent la culture et le développement, à l'instar du projet scientifique et culturel. L'axe 4 soutient un aménagement durable intégré alors que l'axe 5 se concentre sur la stratégie d'innovation. Ces deux piliers pourront s'appuyer sur les programmes du 10<sup>ème</sup> FED thématique (concentré sur l'innovation) et du 11<sup>ème</sup> FED thématique (sur l'énergie durable et le changement climatique). Saint-Pierre-et-Miquelon s'efforcera de contribuer à des projets de coopération dans ce domaine.

DRAFT

## PARTIE B : PROGRAMME TERRITORIAL

### Identification

<b>1. Intitulé/acte de base/numéro CRIS</b>	Document de programmation de Saint-Pierre et Miquelon Numéro CRIS: 2016/ 038-943 financé par le 11 <sup>ème</sup> Fonds européen de développement			
<b>2. Zone bénéficiaire de l'action/localisation</b>	L'action sera menée à l'endroit suivant: Saint-Pierre-et-Miquelon.			
<b>3. Document de programmation</b>	Document de Programmation de Saint-Pierre-et-Miquelon pour le 11 <sup>ème</sup> FED			
<b>4. Secteur de concentration/domaine thématique</b>	Tourisme Durable et Desserte Maritime	Aide Publique au Développement : NON		
<b>5. Montants concernés</b>	Coût total estimé: 26,35millions d'euros Montant total de la contribution du FED: 26,35 millions d'euros pour l'appui budgétaire			
<b>6. Modalité(s) d'aide et modalité(s) de mise en œuvre</b>	Appui budgétaire Gestion directe – appui budgétaire: contrat de réforme sectorielle			
<b>7. a) Code(s) CAD</b>	332 Tourism 33210 Tourism policy and administrative management			
<b>b) Principal canal de distribution</b>	10000 - PUBLIC SECTOR INSTITUTIONS Canal détaillé - 12000 - Recipient Government			
<b>8. Marqueurs (issus du formulaire CRIS CAD)</b>	<b>Objectif stratégique général</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif important</b>	<b>Objectif principal</b>
	Développement de la participation/bonne gouvernance	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Aide à l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Égalité entre hommes et femmes (y compris le rôle des femmes dans le développement)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Développement du commerce	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Santé génésique, de la mère, du nouveau-né et de l'enfant	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>Marqueurs de Rio</b>	<b>Non ciblé</b>	<b>Objectif important</b>	<b>Objectif principal</b>
	Diversité biologique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Lutte contre la désertification	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Atténuation du changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Adaptation au changement climatique	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	<b>9. Programmes phares thématiques «Biens publics mondiaux et défis qui les accompagnent»</b>	Développement humain, social et économique		

## **Motif**

### **1 Contexte**

#### **1.1 Contexte sectoriel**

Le statut de Saint-Pierre et Miquelon est fixé par la loi n°85-595 du 11 juin 1985 qui a érigé l'Archipel en une collectivité territoriale se substituant au département créé en 1976. Ce statut a été modernisé par révision de la loi organique le 21 février 2007 qui vient ériger le territoire en collectivité d'outre-mer et adapter ses institutions.

L'Archipel fait partie intégrante de la République Française, le régime législatif en vigueur est celui de l'assimilation accompagné d'une « spécialité législative partielle » signifiant une applicabilité de plein droit de la plupart des lois françaises hormis dans les quelques matières soumises au principe de spécialité pour lesquelles le Conseil Territorial est doté de compétences spécifiques (fiscalité, douanes, urbanisme et logement) et la réglementation nationale a fait l'objet d'adaptations au contexte local.

##### **1.1.1 Évaluation de la politique publique et cadre stratégique de l'UE**

###### ***Une méthode participative approfondie pour un projet vecteur d'innovation territoriale***

Dès 2009, le territoire s'est doté d'une politique de développement territorial, entériné par le Schéma de Développement Stratégique (dénommé ci-après SDS), document fixant les orientations politiques et les axes de développement pour la période 2010-2030 de la Collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon. Pour son élaboration, la Collectivité Territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon a souhaité associer largement les différentes parties prenantes et forces vives du territoire autour d'un projet territorial commun. Démarche innovante au niveau de l'Outre-mer européen, l'élaboration participative du Schéma de Développement Stratégique a constitué un tournant dans la mise en cohérence des actions des pouvoirs publics localement, et pour la mobilisation du secteur privé.

Près de 40 réunions ont ainsi réuni environ 400 participants pour aboutir au Schéma de Développement 2010-2030. Lors du processus de révision pour la mise en place d'un programme opérationnel détaillé sur 2015-2020, une vingtaine de réunions participatives ont réuni près de 300 participants entre septembre 2014 et octobre 2015, avec près de la moitié des réunions et participations consacrées au tourisme et à la desserte maritime. Chambre de commerce et de l'artisanat (CACIMA), association des professionnels du tourisme « Le Phare », Comité Régional du Tourisme, représentants des chefs d'entreprises, associations culturelles, étaient systématiquement invités pour contribuer à la concertation avec les pouvoirs publics, et même à la co-construction du programme d'actions (le processus de concertation a été coordonné et animé par l'agence de développement avec l'appui d'agents de la collectivité et d'experts missionnés par la Commission européenne).

###### ***Choix du secteur: le tourisme durable au cœur du projet territorial***

Suite à l'étape de l'élaboration, accompagnée par des analyses sectorielles, notamment avec des appuis techniques de la Commission européenne (étude ADE sur le secteur pêche en 2011, étude ASTEC sur le secteur numérique en 2014, assistance technique sur le Schéma de Développement Stratégique qui analyse le potentiel touristique en 2014/2015), la Collectivité de Saint Pierre et Miquelon a décidé de privilégier le secteur du tourisme pour :

- les avantages comparatifs qu'il procure à l'archipel au regard de ses atouts et spécificités historico-culturelles;

- sa relative rentabilité, malgré la saisonnalité qui touche tous les secteurs ;
- les besoins en termes de main d'œuvre qu'il nécessite dans le secteur des services, mais également du BTP (hôtellerie, structures de loisirs, infrastructures de transports)
- les besoins d'investissements nécessaires, notamment pour améliorer la desserte maritime

Par conséquent, il a été décidé par le comité de suivi du SDS en août 2014 de structurer la politique territoriale autour de 5 axes interdépendants :

- 1) Attractivité (4 fiche-actions, multisectorielles) ;
- 2) Tourisme Durable et Desserte Maritime (10 fiches-actions, 90% des investissements) ;
- 3) Culture et Développement (6 fiche-actions, en lien avec le tourisme durable) ;
- 4) Energie Durable (4 fiches-actions, en lien avec la durabilité du développement) ;
- 5) Stratégie d'innovation et expérimentations territoriales (4 fiches-actions, en lien avec l'entrepreneuriat, multisectoriel).

Le soutien au secteur touristique (axe 2), dont le potentiel et les synergies permettraient d'optimiser l'impact de l'intervention publique, est assuré à travers un plan d'action 2015-2020 qui totalise 90% des investissements de la Collectivité. En complément, les axes 1 et 5 viendront garantir la complétude du plan d'actions par des bénéfices transversaux aux sous-programmes sectoriels en termes de climat des affaires, de notoriété du territoire, d'opportunités d'investissement, de mobilisation de la jeunesse, de liberté d'entreprendre et de créer. L'axe 4 relatif à l'énergie contribue à la durabilité du développement. Notons également que l'axe 3 relatif à la culture viendra soutenir l'attractivité touristique et l'épanouissement des habitants.

En termes de risques d'impact négatif du programme, on peut souligner les craintes de certains commerçants, avec la mise en place du service de ferries, de voir détourner une partie des flux de consommations vers et au bénéfice de la péninsule de Marystown où le coût de la vie est environ 20-30% inférieur (Terre-Neuve, Canada). Cependant, les éventuelles pertes pour les commerçants seront compensées par :

- les nouvelles opportunités d'approvisionnement ;
- l'accroissement local des consommations par les touristes.

L'impact global du programme est donc de nature à stimuler l'économie résidentielle du territoire, tout en limitant la forte inflation.

Le premier plan d'action du SDS couvrant la période 2010-2014 avait permis de tracer de nouvelles perspectives, notamment pour la filière tourisme qui a mobilisé 40% des investissements publics sur cette politique globale (11,1 millions d'euros entre 2011 et 2014 pour la montée en gamme des capacités hôtelières, la Maison de la Nature et de l'Environnement, les infrastructures portuaires...). Ces investissements publics ont notamment été appuyés par le 10<sup>ème</sup> Fonds Européen de Développement dans le cadre d'un appui budgétaire général.

### ***Ambition et objectifs***

Alors que le poids de la filière hôtellerie-restauration représente 2% du PIB local<sup>2</sup>, les marges de progrès restent importantes en comparaison avec la moyenne métropolitaine où le secteur du tourisme contribue déjà à 7% du PIB. Aux portes du Canada, la structuration de la filière touristique offre des opportunités de croissance pour les îles françaises de Saint-Pierre-et-

<sup>2</sup> Etude CEROM, dernières données sur 2008, hors transports/loisirs

Miquelon, dans le respect de l'identité du territoire et en contribuant à l'épanouissement de ses habitants. Un dixième de la population active et 8% des entreprises sont directement concernés par le tourisme qui constitue une source de croissance pour le commerce, l'hôtellerie et la restauration, et un gisement d'emplois durables pour les générations futures. Son développement s'accompagne d'impacts transverses sur l'ensemble du tissu économique, notamment le secteur du bâtiment et des travaux publics, en quête de croissance après la fin des chantiers publics.

Les objectifs de développement du secteur touristique fixés dans la Schéma de développement stratégique 2010-2030 visent :

- à l'horizon 2030, le doublement des recettes touristiques et des revenus du secteur hôtellerie-restauration ;
- un objectif intermédiaire de +20% d'ici 2020, sur les flux et la capacité d'hébergement ;
- une amélioration de l'accessibilité du territoire par voie maritime depuis Terre-Neuve ;
- plus généralement, la création d'emplois durables dans le secteur privé.

En parallèle de ces objectifs de développement et des investissements nécessaires, la collectivité territoriale va poursuivre ses efforts de bonne gestion à travers son plan d'action d'amélioration et de modernisation des finances publiques 2016-2019.

La réalisation de ces objectifs nécessite un programme d'investissement ambitieux. Mis à jour en 2015, le Schéma de Développement Stratégique (dénommé ci-après SDS) cible de manière primordiale l'essor du tourisme, qui demeure le secteur économique le plus rentable et ce, bien qu'il soit marqué, comme les autres secteurs privés, par la saisonnalité. Tout en s'inscrivant dans le prolongement des axes du Schéma de Développement 2010-2030, le Comité de suivi du SDS a souhaité cibler de manière prioritaire ce secteur pour diversifier le secteur privé.

Les impacts attendus sont nombreux comme en témoignent l'excellent accueil du programme présenté aux socioprofessionnels en octobre 2015. Autour de ce secteur, une dynamique publique-privée sans précédent se met en marche, comme en témoigne la croissance de projets privés de qualité à vocation touristique et commerciale (hôtellerie-restauration, commerce, agro-tourisme...). A titre d'illustration, le Conseil territorial a voté en 2015 un programme pluriannuel de 3 millions d'euros en soutien aux projets privés qui contribuent aux objectifs de développement.

### **1.1.2 Analyse des parties prenantes**

Dans le contexte des opérations dans le cadre du Fonds européen de développement, le Président du Conseil territorial endosse le rôle de l'ordonnateur territorial. En parallèle, il de co-préside avec le préfet le comité de suivi du SDS. Le comité se réunit de manière trimestrielle depuis juin 2014 et y siège également des membres tels que les Mairies, l'agence de développement, la CACIMA. Cette instance coordonne désormais les trois axes de soutien financier à savoir le SDS, les programmes Fonds Européen de Développement et le Contrat de Développement Etat-Collectivité Territoriale. Ceci permet d'assurer des synergies optimales entre les différentes interventions publiques.

Le secteur privé, qui a été impliqué lors de l'élaboration de la politique comme mentionné plus haut, sera concerté dans la mise en œuvre du programme. Par ailleurs, chaque action (telle que détaillée dans les fiches d'action élaborées par le territoire pour chacune des actions dans le cadre du Schéma de développement), énumère les acteurs en charge de la mise en œuvre, tels que la CACIMA (chambre de commerce), le représentant des entreprises

(MEDEF), des associations de socioprofessionnels pour le tourisme (Le Phare), les commerçants (ADIACAL), le secteur BTP (FEABTP) ainsi que les associations sportives, culturelles et du patrimoine.

Au niveau technique, un comité de pilotage réunit mensuellement le Directeur Général des Services et les chefs de projets des 10 fiche-actions opérationnelles relatives au tourisme durable et à la desserte maritime pour garantir la mise en œuvre du programme et l'analyse des indicateurs proposés. Les 7 indicateurs stratégiques de suivi et d'évaluation de l'axe Tourisme Durable traduisent les effets et impacts économiques de la politique de promotion touristique, qui sera doublée d'indicateurs opérationnels au niveau de chaque Fiche-Action.

La Collectivité Territoriale et ses partenaires locaux pourront suivre, voire ajuster, les caractéristiques des opérations devant mener aux résultats escomptés. En particulier, un travail de suivi des flux touristiques sera opéré avec la Police Air Frontières (la PAF qui comptabilise les entrées de visiteurs étrangers) et la Régie des Transports Maritime (la RTM qui comptabilise le nombre de passages sur ses navires).

### **1.1.3 Domaines d'appui prioritaires/analyse des problèmes**

Comme mentionné dans la stratégie de réponse de l'UE ("partie A"), les équilibres économiques et démographiques de Saint-Pierre-et-Miquelon ont été profondément remis en question avec l'effondrement du secteur pêche dans les années 1990. La décision du tribunal arbitral de New York de 1992 sur la délimitation de la zone économique exclusive de la France autour de l'Archipel, puis le moratoire sur la pêche à la morue, ont restreint considérablement l'accès aux ressources halieutiques pour les flottes locales et internationales. Cette nouvelle configuration de l'économie régionale a conduit à l'effondrement des exportations de Saint-Pierre-et-Miquelon (-95%). La chute brutale et durable de l'activité économique liée à la pêche a ainsi obligé Saint-Pierre-et-Miquelon à repenser son modèle de développement.

En outre, les différentes notes de l'INSEE sur le recensement de la population réalisées montrent une baisse de la population (baisse observée de 4% entre 1999 et 2010) accompagnée d'un vieillissement rapide de la population. Les jeunes saint-pierrais et miquelonnais qui partent étudier en France après leur baccalauréat reviennent de moins en moins une fois leurs diplômes obtenus. Il arrive également que des jeunes formés à Saint-Pierre quittent l'archipel. Cela peut s'expliquer par l'absence d'emplois correspondant aux qualifications acquises, et plus généralement à l'absence de perspectives économiques encourageantes. Dans ce contexte, seule la définition de nouvelles perspectives économiques permettra de convaincre les jeunes de l'Archipel d'y construire leurs vies et d'ouvrir un nouveau chapitre dans l'histoire du territoire.

Face au déclin démographique constaté, le tourisme et son large éventail d'activités et d'emplois à tous niveaux de qualification, est le prérequis de la relance économique de l'Archipel et du maintien, voire de la progression de la population, et notamment de sa jeunesse.

Depuis la mise en place du SDS en 2009, le chômage a baissé de manière soutenue pour s'établir entre 7 et 10% de la population active selon les saisons. Cependant, le chômage reste trois fois supérieur pour les jeunes adultes (moins de 35 ans). Par conséquent, la stratégie économique est guidée par l'impérieuse nécessité de créer des emplois durables et attractifs

dans le secteur privé, notamment pour les jeunes (28% de chômage chez les moins de 35 ans), grâce à la diversification économique.

## **1.2 Autres domaines d'évaluation**

### **1.2.1 Valeurs fondamentales**

Seule collectivité française en Amérique du Nord, Saint-Pierre-et-Miquelon est aussi l'une des plus anciennes entités ultramarines d'Europe. Archipel rattaché définitivement à la France en 1816, le droit français s'y applique de plein droit depuis 1976. La gouvernance de l'archipel est déclinée sur la base du code général des collectivités territoriales et le territoire promeut les mêmes valeurs fondamentales que l'Union européenne.

Une étude comparée des IDH des départements et des collectivités d'outre-mer (DCOM) a été commandée en 2012 par l'Agence française de développement. Au-delà des faibles écarts d'Indice de Développement Humain (IDH) entre les DCOM eux-mêmes (à l'exception de Mayotte) et entre les DCOM et la France hors DOM, cette étude a permis de mettre en évidence le positionnement de l'archipel dans le groupe des DCOM à IDH élevé, juste devant La Réunion et la Guyane et derrière la Martinique et la Guadeloupe qui appartiennent avec la France hors DOM au groupe des pays à IDH très élevés.

À noter que, comme pour les autres DCOM, la valeur de l'IDH de Saint-Pierre-et-Miquelon est tirée vers le haut grâce à la performance sociale, et plus particulièrement à celle en matière de santé, l'écart de développement humain avec la France hors DOM s'expliquant principalement par les écarts de revenu.

### **1.2.2 Politique macroéconomique**

Grâce à une politique budgétaire prudente de la part de la Collectivité et au soutien de la République Française, les questions macroéconomiques ne menacent pas les perspectives d'avenir du territoire.

Lors de la dernière étude sur le PIB effectuée en 2012 sur la base des données de l'année 2008, le PIB courant de Saint-Pierre-et-Miquelon était estimé à 28 327 euros par habitant. Ce chiffre est inférieur de 6,7% au PIB courant/habitant mesuré nationalement - un écart qui pourrait cependant se révéler supérieur à 35% en parité du pouvoir d'achat<sup>3</sup>. Cet élément est essentiel puisque l'archipel voit le coût de la vie renchéri par l'effet « étroitesse du marché » qui bride la concurrence et empêche les économies d'échelle, l'effet « transports » qui renchérit le coût des importations et l'effet « indexation des salaires » de la fonction publique qui augmente le pouvoir d'achat d'une partie de la population, mais tire les prix à la hausse. Il est à noter que l'archipel a adopté l'euro lors de sa mise en circulation.

Depuis sa création en 1999, l'indice des prix à la consommation a progressé de 63% à Saint-Pierre-et-Miquelon (contre une inflation de 28% en métropole). En 2014, l'indice des prix à la consommation a progressé de 0,6 % en glissement annuel, confirmant le ralentissement

---

<sup>3</sup> Dans l'attente des études complémentaires demandées par la Collectivité territoriale à l'Etat (compétence statistique), on pourrait extrapoler que le différentiel de pouvoir d'achat est supérieur ou égal à 35% (différentiel des inflations mesurées entre 1999 et 2014) et que le PIB/habitant en PPA serait inférieur à 21000 euros/habitant (28327 euros /1+35%).

observé depuis le début d'année 2013 (1,6 % en 2013 et 4,4 % en 2012). Cette décélération de l'inflation, qui s'est effectuée dans un contexte de légère dépréciation de l'euro face au dollar canadien, s'explique essentiellement par la baisse des prix de l'énergie (-3,3 %) et principalement du fioul de chauffage (-14,1 %).

Au-delà des efforts pour relancer les exportations (qui ont chuté de 95% avec la crise du secteur pêche au début des années 1990) et développer le tourisme, afin d'améliorer le taux de couverture des importations, la stabilité macroéconomique est garantie par le soutien de l'Etat, notamment au travers des salaires versés à l'administration, qui évitent les fluctuations trop brusques du PIB (croissance annuelle de 1,6% entre 2004 et 2008, dernières données disponibles) et une relative stabilité des ressources fiscales pour une microéconomie.

Le retour à une orientation positive des principaux indicateurs économiques de l'archipel, a été amorcé en 2013 et s'est confirmé en 2014. La bonne tenue de l'activité économique repose principalement sur une inflation plus contenue et une nouvelle amélioration du marché de l'emploi, qui ont à nouveau contribué à la progression de la consommation des ménages et des investissements des entreprises. En effet, pour la deuxième année consécutive, l'année 2014 marque une baisse significative du nombre de demandeurs d'emploi. Il atteint son plus bas niveau enregistré à cette période au cours des cinq dernières années. L'indicateur mensuel moyen de chômage à la fin d'année 2014 affiche ainsi une diminution significative par rapport à 2013, passant de 9,4 % à 8,6 %. Les secteurs les plus représentés chez les demandeurs d'emploi sont toujours le BTP (20 % des demandeurs d'emploi fin 2014), les services à la personne (17 %) et les services de support à l'entreprise (16 %). Parallèlement, le marché du travail est actif avec 297 nouvelles offres d'emploi déposées en 2014 (contre 261 en 2013 et 184 en 2012), dont 69 % ont été satisfaites.

Au niveau sectoriel, la situation s'améliore dans deux secteurs majeurs puisqu'après une année 2013 mitigée, la commande publique enregistre un rebond. Le secteur du bâtiment et des travaux publics voit également son volume d'activité rebondir. Ainsi, les travaux réalisés sont en hausse de 23,8 % en 2014 et s'élèvent à 17,1 millions d'euros, un niveau comparable à ceux enregistrés au cours de la période 2007-2012.

En parallèle, la fréquentation touristique sur l'archipel est en progression. Le secteur du tourisme présente un bilan de l'année 2014 en nette amélioration, avec une fréquentation touristique en forte progression (+28,1 %), en raison notamment de l'augmentation du nombre d'escales de navires de croisière. Le territoire a également enregistré une hausse de 17% d'arrivées de visiteurs étrangers par voie aérienne, un progrès qui s'est confirmé en 2015.

L'encours aux crédits d'investissement accordés aux entreprises maintient un rythme de croissance soutenu en 2014 (+8,0 % sur l'année) et s'établit à 29,5 millions d'euros, soit son plus haut niveau depuis 2007. Les importations de produits bruts poursuivent leur progression (+9,1 %) à un rythme toutefois moins soutenu qu'au cours des années précédentes (+12,0 % en 2013 et +27,8 % en 2012). Elles s'établissent à 8,7 millions d'euros.

La balance commerciale est en déficit structurel mais enregistre une amélioration grâce à la baisse en valeur des importations (87 millions d'euros en 2014 contre 91 millions d'euros en 2013). Le taux de couverture des importations par les exportations (rapport exportations/importations), structurellement très faible dans l'archipel, s'établit à 1,7 % en 2014 contre 2,1 % en 2013.

### **1.2.3 Gestion des finances publiques (GFP)**

Saint-Pierre-et-Miquelon dispose d'un cadre institutionnel solide pour la mise en œuvre de programmes d'appui budgétaire. L'évaluation de l'éligibilité de Saint-Pierre-et-Miquelon au 10<sup>ème</sup> FED confirmait ainsi que le territoire remplissait les conditions pour bénéficier d'un appui budgétaire. La Collectivité offre en effet les mêmes garanties institutionnelles que les départements français.

Un plan d'amélioration des finances publiques a été mis en place par le Conseil territorial pour la période 2011-2014. Ainsi, le Conseil Territorial a pris des mesures adéquates pour faire face aux recommandations dans le dernier rapport d'audit et le rapport PEFA 2008 (délibération approuvant le protocole de restructuration budgétaire et financière avec l'Etat pour la période 2008-2010; Plan d'action d'amélioration et de modernisation des Finances Publiques 2011-2014) dont la mise en œuvre a été suivie de façon régulière au moment du versement des fonds du 10ème FED. Il est à souligner que les budgets sont votés à l'équilibre depuis 2008, avec un résultat cumulé de l'exercice 2013 étant un surplus de 7,5 millions d'euros. L'encours de la dette était passé de 10,7 millions d'euros en 2013 à 9,32 millions d'euros en 2014, avant que le Conseil territorial ne vote un emprunt de 21 millions d'euros pour la construction des ferries début 2016. En matière de dette, l'encours de la dette au 31 décembre 2014 est passé de 10,7 millions d'EUR en 2013 à 9,32 millions d'EUR.

Le produit global fiscal s'élève à 16,529 millions d'EUR, soit un taux de réalisation de 102,25 % par rapport aux prévisions 2014. En volume, le produit augmente de 1,373 millions par rapport à 2013. Le produit des taxes à l'importation atteignait 8,351 millions d'euros en 2014, en baisse de 1,122 millions d'euros sur un an.

Dans la continuité de ses efforts de l'amélioration de la gestion des finances publiques, le Conseil territorial a adopté en février 2016 le nouveau plan d'action d'amélioration et de modernisation des Finances Publiques pour la période 2015-2020. Il se base sur les recommandations de l'étude PEFA 2014 et comporte des valeurs de références, cibles et délais impartis bien prédéfinis.

Les progrès accomplis dans le domaine de la gestion des finances publiques seront suivis tout au long du programme de l'appui budgétaire, sur la base des objectifs du plan d'action d'amélioration et de modernisation des finances publiques 2016-2019 adopté par la Collectivité début 2016. Il s'agira avant tout de conserver une gestion saine des finances publiques qui préserve la capacité de la Collectivité territoriale à contribuer durablement au financement de sa politique de développement. Il s'agira par ailleurs de poursuivre la dématérialisation des pièces comptables et financières.

### **1.2.4 Transparence et contrôle du budget**

Outre le contrôle de légalité de l'Etat sur les délibérations de la collectivité, le budget fait l'objet d'un double contrôle par :

- la Direction des Finances Publiques (Etat) : La DFIP est le comptable principal de la Collectivité territoriale (paiement des dépenses, encaissement des recettes..). Les données comptables du compte de gestion doivent notamment être en conformité avec celle du compte administratif de l'ordonnateur ;
- La Chambre Territoriale des Comptes est l'organe en charge du contrôle juridictionnel des comptes. A ce titre, elle formule des observations sur la base du compte de gestion sur chiffres et sur pièces déposées avant le 31 décembre de l'année qui suit la fin de

l'exercice par le comptable public. Le dernier rapport d'audit des comptes de SPM intitulé "Rapport d'observations définitives de la Collectivité Territoriale de Saint Pierre et Miquelon par la Chambre Territoriale des Comptes de Saint-Pierre et Miquelon" date de 2013 et repose sur la base des données 2007 à 2011. Selon la législation française les comptes des collectivités sont audités avec une fréquence quinquennale.

L'étude PEFA commandée en 2014 met en avant de nombreuses qualités et certaines améliorations des finances publiques locales, notamment en matière de crédibilité du budget qui s'est améliorée depuis 2008 (volet recettes en particulier). Examinés pour la première fois dans l'étude PEFA de 2014, les indicateurs liés au contrôle du budget ont été « évalués positivement ». Point d'amélioration notable est le vote du budget à l'équilibre et son approbation dans les délais, afin qu'il devienne opérationnel dès le début de l'année fiscale. En effet, la législation française impose dès 2012 que le budget primitif soit voté au plus tard le 15 avril de l'année de l'exécution.

En termes de transparence, l'étude PEFA conclut à la transparence de la politique budgétaire et à l'exhaustivité de la documentation disponible. A noter que la Collectivité territoriale a supprimé la régie maritime et l'a intégrée dans ses comptes, répondant de facto, à une faiblesse observée sur la transparence de cette entité.

En conclusion, au vu des éléments détaillés ci-dessus, il est confirmé que le territoire de Saint-Pierre-et-Miquelon continue de remplir les quatre critères d'éligibilité nécessaires pour bénéficier du programme l'appui budgétaire de l'Union européenne sous le 11<sup>ème</sup> Fonds européen de développement.

## 2 Risques et hypothèses

Risques	Niveau de risque (E/M/F)	Mesures d'atténuation
Retards dans l'exécution des travaux par les entreprises du secteur Bâtiments Travaux Publics (aléa météorologique avec une saison des travaux d'environ 6 mois). Cela pourrait affecter la construction de projets hôteliers.	F	L'observatoire de la commande publique du BTP se réunit au moins une fois par an. Après d'importants chantiers en 2013-2015, la commande publique devrait baisser. Il est espéré que le secteur privé compense ce déclin (projet de réseau de chaleur et constructions pour le développement touristique).
Impacts sur les travaux ou la fréquentation touristique liés aux catastrophes naturelles et au changement climatique	F	L'Archipel connaît peu de catastrophes naturelles dans la période de mai à octobre qui constitue la saison touristique. L'Etat travaille sur un Plan de prévention de Risques Littoraux qui devrait contribuer à améliorer la visibilité sur ces risques pour les prévenir <sup>4</sup> .
Avec près de 500 000 visiteurs par an (à rapporter aux 15000 visiteurs à Saint-Pierre-et-Miquelon), la Province de Terre-Neuve offre un marché important à développer. Une baisse de la fréquentation touristique pourrait cependant affecter l'archipel par effet domino.	F	Une offre touristique et un marketing adaptés permettront de valoriser le potentiel de croissance du marché terre-neuvien en dépit de ses fluctuations (extensions de circuits régionaux, séjours courts). La collectivité explore également d'autres pistes de développement (tourisme d'affaires, qui représente un tiers du tourisme terre-neuvien).
Risque de changement de majorité politique à la tête de la collectivité	F	Le comité de suivi du SDS inclut des représentants de l'opposition. Ce comité a voté chacun des 5 axes

<sup>4</sup> Cette action fait également écho à la première recommandation du profil environnemental des PTOM de l'Atlantique Nord, Safège consortium, 2015

territoriale.		stratégiques et des 28 fiches actions du programme 2015-2020 à l'unanimité (une exception sur la fiche-action relative aux ferries).
<b>Hypothèses</b>		
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de jours de pluie équivalent en hausse de 15% par rapport aux moyennes annuelles entre mai et octobre inclus</li> <li>- Pas de catastrophe naturelle dans les 5 prochaines années</li> <li>- Fluctuations de la fréquentation à Terre-Neuve dans une limite de -15% par rapport aux moyennes</li> <li>- Maintien des actions du Schéma de Développement programmées sur 2015-2018</li> </ul>		

### **3 Enseignements tirés, complémentarité et questions transversales**

#### **3.1 Enseignements tirés**

La stratégie de réponse de l'UE (partie A du document de programmation) relative à l'agenda politique de Saint-Pierre-et-Miquelon rappelle les principaux enseignements de l'évaluation de la coopération passée avec l'Union européenne :

- la Collectivité bénéficie d'un cadre institutionnel robuste, confirmé par les analyses successives des finances publiques (2003, 2008, 2014);
- à partir des années 1990 et des années 2000, stratégie de mise à niveau des équipements au bénéfice des secteurs Transports, de l'Eau et de l'Environnement.

Par ailleurs, sur base de l'expérience du 10<sup>ème</sup> FED, l'indicateur sur le nombre de croisiéristes est jugé trop volatil pour être retenu sous le 11<sup>ème</sup> FED. Bien que les tendances lourdes fussent très bien orientées, une chute ponctuelle a conduit à manquer un indicateur variable de justesse en 2012. Dans le même ordre d'idée, il convient de privilégier les indicateurs variables sur lesquels les pouvoirs publics peuvent avoir un impact relativement prévisible. A titre d'illustration, le présent Contrat de Réforme Sectoriel devrait porter ses fruits à partir de la mise en place des ferries pour la saison touristique 2018.

#### **3.2 Complémentarité, synergie et coordination des donateurs**

Aux côtés de la Collectivité territoriale (40 millions d'euros de budget dont environ 30% en investissement), l'Etat français et l'Union européenne constituent les deux principaux partenaires qui appuient financièrement le territoire. L'aide de l'Etat intervient principalement par le biais des services publics des administrations (fonctionnement), et dans une moindre mesure par le biais du Contrat de Développement 2015-2018 (11 millions d'euros de l'Etat sur 4 ans, soit 46% du total de ce programme conclu entre la Collectivité Territoriale et l'Etat). A partir de 2006, l'Union européenne a appuyé les investissements de la Collectivité à hauteur de 3 à 4 millions d'euros par an.

Depuis mars 2014, l'Etat co-préside le comité de suivi du Schéma de Développement Stratégique aux côtés du Président de la Collectivité pour partager une approche globale des problématiques du développement durable du territoire. Sont également membres de droit de ce comité de suivi, les mairies, les parlementaires (sénateurs), la chambre consulaire (CACIMA), l'agence de développement (SODEPAR<sup>5</sup>) ainsi que les représentants du ministère des Finances, de la Commission européenne et de la Banque Européen d'Investissement (BEI).

<sup>5</sup> SODEPAR : Société de développement et de promotion de l'archipel

Si le Schéma de Développement Stratégique concentre l'essentiel des investissements sur le tourisme durable et la desserte maritime, le Contrat de Développement Etat-Collectivité 2015-2018 a été conçu en complémentarité avec un peu moins de 6,3 millions d'euros sur ce secteur (soit 26% des crédits programmés).

En cumulant ces deux programmes complémentaires sur 2015-2020, le secteur de tourisme et du transport maritime bénéficiera d'un soutien prépondérant de la Collectivité Territoriale (près de 30 millions d'euros) et de l'Union européenne (26,2 millions d'euros), avec des participations de l'Etat français (3 millions d'euros) et de la Mairie de Saint-Pierre (0,4 million d'euros). Les projets identifiés dans le Contrat de Développement (infrastructures portuaires, île-aux-Marins, signalétique de Saint-Pierre, promenade du littoral) viendront donc compléter le soutien apporté par l'Union européenne à ce secteur de concentration, à fort potentiel de développement pour le territoire.

Il faut souligner la contribution de l'Etat à cette stratégie : plus de 3 millions d'euros dans le Contrat de Développement sur le secteur touristique et surtout le maintien des services publics qui garantissent la sécurité des transports, la pérennité de la desserte aérienne (plus de 2 millions d'euros par an pour le fonctionnement), et des infrastructures de santé de qualité.

### 3.3 Questions transversales

Le présent programme soutenu par le 11<sup>ème</sup> FED en faveur du tourisme durable et de la desserte maritime devrait avoir un impact limité sur les questions de sécurité et de genre. Son impact devrait stimuler la création d'emplois durables et d'opportunités pour les moins de 35 ans qui sont trois fois plus touchés par le chômage.

Par ailleurs, il est à souligner qu'en comparaison avec la métropole, l'archipel ne connaît pas d'enjeux particuliers dans les questions des minorités ou d'égalité des sexes. A titre d'illustration, le nombre de chômeurs est similaire chez les hommes et les femmes, et le taux d'activité des femmes (75%) a pratiquement rattrapé celui des hommes (81%) en une décennie<sup>6</sup>.

La mise en œuvre d'une politique touristique volontariste conjuguée à la mise en service des deux ferries devrait conduire à un changement de paradigme pour la filière, avec une augmentation durable des flux de passagers. Ce développement sera générateur de richesses et d'emplois durables dans le secteur des services. En ce faisant, une vigilance appropriée sera de mise pour lutter contre les impacts environnementaux qui pourront être causés par l'accroissement de cette activité touristique.

Le renforcement de la desserte maritime ne devrait pas renforcer les émissions de gaz à effets de serre liés au carburant des navires, compte tenu des moteurs beaucoup plus performants qui seront utilisés par les ferries.

En matière de développement de l'énergie durable, qui constitue une recommandation du profil environnemental relatif à Saint-Pierre-et-Miquelon<sup>7</sup> et également un axe fort de la politique territoriale, les investissements sont et seront largement assurés par le secteur privé. L'entreprise EDF a inauguré le 26 novembre 2015 sa nouvelle centrale à Saint-Pierre, avec une production d'électricité 30% plus performante (et donc une baisse des gaz à effets de serre). L'agence de développement SODEPAR a lancé fin novembre 2015 un appel d'offre

---

<sup>6</sup> Rapport IEDOM 2014

<sup>7</sup> Recommandation du profil environnemental des PTOM de l'Atlantique Nord, Safège consortium, 2015

pour la construction d'un réseau de chaleur (raccordé à la nouvelle centrale) qui devrait réduire à nouveau le recours aux énergies fossiles à hauteur de 1,3 millions de litres par an.

Enfin, chaque action a été évaluée sur base des cinq finalités du développement durable telles que définies par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Energie :

- la lutte contre le changement climatique et la protection de l'atmosphère,
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- l'épanouissement de tous les êtres humains,
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations,
- un développement économique selon des modes de consommation et de production durables

Cet exercice a permis de rechercher pour chaque action des opportunités de contribuer aux biens publics communs.

## **4 Description de l'action**

### **4.1 Objectifs/résultats**

#### **Objectif général**

Le programme de coopération entre Saint-Pierre-et-Miquelon et l'Union Européenne a pour l'objectif de soutenir la diversification économique du territoire de Saint Pierre Miquelon, en appuyant la mise en œuvre de l'axe 2 – tourisme durable et desserte maritime du Schéma de Développement Stratégique (plan d'action 2015-2020).

#### **Objectifs spécifiques**

A travers l'ensemble d'initiative dans l'axe tourisme durable du Schéma de Développement Stratégique, ce programme vise précisément des objectifs de développement suivants

Objectif spécifique 1: Améliorer la desserte maritime et des conditions d'accès au territoire, notamment depuis Terre-Neuve;

Objectif spécifique 2: Renforcer les capacités d'hébergement en entrée et haut de gamme;

Objectif spécifique 3: Déployer une stratégie offensive d'ingénierie et de marketing touristiques.

#### **Résultats attendus**

Les résultats attendus dans le développement du secteur touristique tels que définis dans le Schéma de développement Stratégique visent de manière spécifique et mesurable les résultats suivants:

Résultat attendu 1: Une augmentation de 20% d'ici 2020, sur les rotations des navires desservant Saint-Pierre, Terre-Neuve et Miquelon;

Résultat attendu 2: Une augmentation de 20% d'ici 2020 sur le nombre de chambres disponibles pour les touristes;

Résultat attendu 3: Une augmentation 20% d'ici 2020, sur les flux de visiteurs étrangers.

## 4.2 Principales activités

### 4.2.1 Appui budgétaire

Afin d'améliorer la desserte maritime et les conditions d'accès au territoire, notamment depuis Terre Neuve, la Collectivité territoriale a décidé de déployer l'ensemble des initiatives et investissements notamment à travers l'acquisition de deux ferrys (investissement fait par la Collectivité en 2015). Cette initiative sera complétée par des aménagements nécessaires à l'embarquement/débarquement des passagers, afin de renforcer de l'accessibilité maritime de l'archipel. D'autres initiatives compléteront cette démarche par l'amélioration de l'attractivité des équipements culturels, sportifs et de loisirs, et à la valorisation et la préservation des patrimoines bâtis ou naturels.

Parallèlement, doivent être soutenus d'une part le **renforcement des capacités d'hébergement**, tant en entrée de gamme que sur le segment du haut de gamme, et, d'autre part, la capacité du territoire à tirer profit du tourisme de croisières déjà existant. Il s'agit d'accroître la capacité d'accueil touristique qui a baissé en 2015 avec la fermeture de pensions de famille.

En dernier lieu, le territoire se dotera d'une **stratégie de marketing du territoire en tant que destination touristique**, qui visera à assurer la durabilité des activités touristiques à travers une promotion adéquate. Une première mise en marché de packages touristiques doit être opérée autour des points de force que sont les créneaux « nature », « patrimoine et architecture », et, « histoire de l'Archipel » et sur lesquels les acteurs privés sont déjà positionnés. Il s'agit en effet d'accompagner la mise sur le marché d'une première gamme de produits sur les créneaux Nature; Architecture/Patrimoine; Histoire/Prohibition et de déployer une stratégie offensive de coordination des acteurs, d'ingénierie et de marketing touristiques. En parallèle, le territoire finalisera son positionnement stratégique en initiant une démarche volontaire d'analyse d'opportunité et d'étude de faisabilité de projets en matière de tourisme d'affaires et en déployant une stratégie de marketing et de promotion territoriale globale. Il s'agit de caractériser et valoriser les potentialités spécifiques du territoire pour en faire des points socles de la politique touristique de l'archipel.

### 4.3 Logique d'intervention

L'analyse des problèmes (section 1.3) fait l'état des lieux des difficultés que rencontre le territoire, dues à la fin de la « Grande Pêche » et un déclin démographique sur le territoire, notamment chez les jeunes. La priorité du territoire réside donc dans la création d'emplois durables dans le secteur privé afin de créer des perspectives économiques favorisant le retour des jeunes dans l'Archipel.

Pour répondre à ce défi, le potentiel du secteur touristique est considéré comme principal gisement d'emplois durables, notamment pour les jeunes adultes, qui constituent une cible essentielle pour le maintien démographique.

Le développement du secteur touristique est envisagé avec la mise en place d'un service public de ferrys d'ici fin 2017. A travers un investissement de départ important pour la Collectivité Territoriale (26 millions d'euros, hors FED), des navires modernes, économes en carburant et adaptés aux besoins du territoire permettront de renforcer l'efficacité et la

fiabilité du service. Cet investissement constitue une opportunité pour réduire le coût de la desserte et pourrait ainsi renforcer l'efficacité des pouvoirs publics.

Le renforcement de la desserte doit être accompagné par une politique touristique globale et cohérente pour augmenter les flux, à travers les différentes activités présentées dans la section précédente telles que l'amélioration des infrastructures sur les quais, de l'offre de loisirs tout-temps, l'amélioration des capacités d'hébergement ainsi qu'un marketing touristique ciblé et efficace.

Ainsi, il est proposé que le présent Contrat de Réforme Sectorielle soutienne financièrement ce secteur à la hauteur de 26,35 millions d'euros dans le cadre du 11<sup>ème</sup> FED. Au-delà des actions financées par l'Etat et la Collectivité, l'appui budgétaire de l'Union européenne viendra donc compléter le soutien à une politique de tourisme et de desserte globale.

L'intervention de l'Union européenne contribuera ainsi aux **produits induits** tels que i) Renforcement de la desserte maritime entre Saint-Pierre, Miquelon et Terre-Neuve, ii) Accroissement des capacités d'hébergement par le secteur privé et iii) Déploiement d'une stratégie offensive d'ingénierie et de marketing touristiques, pour accompagner la mise en marché d'une gamme de produits Nature ; Architecture/Patrimoine ; Histoire/Prohibition.

Ce qui participera aura les **effets directs** suivants : i) Accroissement du nombre de passagers sur les navires; ii) Accroissement du nombre de chambres disponibles et iii) Accroissement de flux de visiteurs étrangers.

Enfin, à long terme, l'intervention de l'Union, jumelée avec les efforts du territoire et de l'Etat visent les **impacts** suivants: i) diversification de l'économie et ii) amélioration de l'emploi des jeunes.

## **5 Mise en œuvre**

### **5.1 Convention de financement**

Pour mettre en œuvre la présente action, il est envisagé de conclure une convention de financement avec le pays partenaire, tel que prévu à l'article 85, paragraphe 2, de la décision 2013/755/UE du Conseil.

### **5.2 Période indicative de mise en œuvre**

La période indicative de mise en œuvre opérationnelle de la présente action, au cours de laquelle les activités décrites à la section 4.2. seront menées et les contrats et accords correspondants seront mis en œuvre, est de 72 mois à compter de la date d'entrée en vigueur de la convention de financement.

La prolongation de la période de mise en œuvre peut être approuvée par l'ordonnateur compétent de la Commission, qui modifiera la présente décision et les contrats et accords concernés ; les modifications apportées à la présente décision constituent des modifications non substantielles au sens de l'article 9, paragraphe 4 du règlement (UE) n° 322/2015.

### **5.3 Mise en œuvre de la composante relative à l'appui budgétaire**

#### **5.3.1 Motivation des montants alloués à l'appui budgétaire**

Le montant alloué est de 26,35 millions d'euros au titre de l'appui budgétaire. Ce montant repose sur une optimisation de l'approche budgétaire pour soutenir les investissements de la

Collectivité dans le secteur de concentration à hauteur des fonds alloués à Saint-Pierre-et-Miquelon.

### 5.3.2 Critères de décaissement de l'appui budgétaire

- a) Les conditions générales de décaissement de toutes les tranches sont les suivantes:
- progrès satisfaisants dans la mise en œuvre de l'axe 2 relatif au Tourisme Durable et à la Desserte Maritime du Schéma de Développement Stratégique, et en particulier sur, maintien de la crédibilité et de la pertinence de cette politique ;
  - mise en œuvre d'une politique macroéconomique crédible axée sur la stabilité ;
  - progrès satisfaisants dans la mise en œuvre du Programme d'Amélioration des Finances Publiques ;
  - progrès satisfaisants en ce qui concerne la mise à la disposition du public, en temps utile, d'informations budgétaires exhaustives et fiables.
- b) Les conditions particulières de décaissement susceptibles d'être appliquées aux tranches variables sont les suivantes: la Collectivité Territoriale s'engage sur une augmentation des capacités d'hébergements (nombre de chambres), une augmentation de rotations des navires desservant Saint-Pierre, Terre-Neuve et Miquelon et une augmentation de flux touristiques.

Les cibles et indicateurs de performance retenus pour les décaissements seront applicables pendant toute la durée du programme. Cependant, dans des circonstances dûment justifiées, une demande de modification des cibles et indicateurs pourra être présentée par la Collectivité Territoriale à la Commission. Les modifications convenues pourront être autorisées par un échange de lettres entre les deux parties.

En cas de dégradation sensible des valeurs fondamentales, les décaissements au titre de l'appui budgétaire peuvent être officiellement suspendus, temporairement suspendus, réduits ou annulés, conformément aux dispositions pertinentes de la convention de financement.

### 5.3.3 Modalités de l'appui budgétaire

Les tranches fixes compteront pour 75% des décaissements, soit 100% les deux premières années et 50% les deux années suivantes.

Les décaissements de la première et de la deuxième année seront composés de tranche fixe uniquement. Les décaissements pour la troisième et la quatrième année seront composés d'une part variable (50%) et d'une tranche fixe (50%).

L'appui budgétaire est fourni sous la forme d'un appui budgétaire direct non ciblé au Trésor public. L'opération de crédit des virements sera décaissée en euros.

## 5.4 Budget indicatif

	Contribution de l'UE (montant en EUR)
Appui budgétaire Contrat de réforme sectorielle	26,2M€
<i>Dont 2016</i>	4 M€ (tranche fixe)
<i>Dont 2017</i>	9M€ (tranche fixe)
<i>Dont 2018</i>	7M€ (tranche fixe: 3.5M€, tranche variable 3.5M€)
<i>Dont 2019</i>	6M€ (tranche fixe: 3 M€, tranche variable:3 M€)

Évaluation	0,15M€
Communication et visibilité	0,2 M€

### Calendrier indicatif

	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Tranche fixe</b>	4 M€	9 M€	3.5 M€	3 M€	
<b>Tranche variable</b>			3.5 M€	3 M€	
<b>Évaluation</b>					0.15 M€
<b>Communication et visibilité</b>					0.20 M€

### 5.5 Structure organisationnelle et responsabilités

Le Président du Conseil territorial assure la responsabilité globale du projet en tant qu'Ordonnateur territorial du FED. Il s'appuie sur le Directeur Général des Services, chef de projet du Schéma de Développement Stratégique, et du Directeur Général Délégué de la SODEPAR, agence de développement en charge de la coordination du Schéma de Développement Stratégique, mais également des affaires européennes.

Au sein du comité de suivi du SDS, l'Etat, l'Union Européenne et la société civile sont également associés au pilotage du présent programme et du Contrat de Développement Etat-Collectivité Territoriale.

### 5.6 Suivi des résultats et rapports

Le suivi technique et financier courant de la mise en œuvre de la présente action est un processus continu et fait partie intégrante des responsabilités du partenaire de mise en œuvre. À cette fin, le partenaire de mise en œuvre doit établir un système de suivi interne, technique et financier permanent pour l'action et élaborer régulièrement des rapports d'avancement (au moins une fois par an) et des rapports finaux. Chaque rapport rendra compte avec précision de la mise en œuvre de l'action, des difficultés rencontrées, des changements mis en place, ainsi que des résultats obtenus (réalisations et effets directs), mesurés par rapport aux indicateurs correspondants, en utilisant comme référence la liste d'indicateurs de résultat (pour l'appui budgétaire). Le rapport sera présenté de manière à permettre le suivi des moyens envisagés et employés et des modalités budgétaires de l'action. Le rapport final, narratif et financier, couvrira toute la période de mise en œuvre de l'action.

La Commission peut effectuer d'autres visites de suivi du projet, par l'intermédiaire de son propre personnel et de consultants indépendants directement recrutés par la Commission pour réaliser des contrôles de suivi indépendants (ou recrutés par l'agent compétent engagé par la Commission pour mettre en œuvre ces contrôles).

### 5.7 Évaluation

Eu égard à la nature de l'action, il sera possible de procéder à une évaluation finale de la présente action ou ses composantes par l'intermédiaire de consultants indépendants partenaire de mise en œuvre. Elle sera réalisée à des fins de responsabilisation et d'apprentissage à

divers niveaux (y compris la révision des politiques), en particulier en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action 2015-2020 du Schéma de développement stratégique et sa révision pour la période 2021-2025.

La Commission informera le partenaire de mise en œuvre au moins 60 jours avant les dates envisagées pour les missions d'évaluation. Le partenaire de mise en œuvre collaborera de manière efficace et effective avec les experts en charge de l'évaluation, notamment en leur fournissant l'ensemble des informations et documents nécessaires et en leur assurant l'accès aux locaux et activités du programme.

Les rapports d'évaluation seront communiqués au pays partenaire et aux autres parties prenantes clés. Le partenaire de mise en œuvre et la Commission analyseront les conclusions et les recommandations des évaluations et décideront d'un commun accord, le cas échéant en accord avec le pays partenaire, des actions de suivi à mener et de toute adaptation nécessaire et notamment, s'il y a lieu, de la réorientation du projet.

À titre indicatif, il sera conclu un marché de services d'évaluation au titre d'un contrat-cadre l'année qui suivra la finalisation de la mise en œuvre du programme.

## **5.8 Audit**

Sans préjudice des obligations applicables aux marchés conclus pour la mise en œuvre de la présente action, la Commission peut, sur la base d'une évaluation des risques, commander des audits indépendants ou des missions de vérification des dépenses pour un ou plusieurs contrats ou conventions.

## **5.9 Communication et visibilité**

La communication et la visibilité de l'UE constituent des obligations légales pour toutes les actions extérieures financées par l'UE.

Pour la présente action, il y a lieu de prévoir des mesures de communication et de visibilité qui seront établies, au début de la mise en œuvre, sur la base d'un plan d'action spécifique dans ce domaine et financées sur le budget indiqué à la section 5.6 ci-dessus.

En ce qui concerne les obligations légales en matière de communication et de visibilité, les mesures seront mises en œuvre par le partenaire, le Conseil Territorial de Saint Pierre et Miquelon. Des obligations contractuelles adaptées seront respectivement prévues dans la convention de financement, les marchés, les contrats de subvention et les conventions de délégation.

Le plan de communication et de visibilité de l'action ainsi que les obligations contractuelles adaptées seront établis sur la base du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne.

Les marchés seront mis en œuvre conformément aux procédures français de passation de marchés publics.

Le drapeau de l'Union européenne sera apposé sur les brochures et rapports relatifs à la mise en œuvre du présent programme. A partir de 2016, le Schéma de Développement prévoit également la mise en place de la semaine de l'Europe pour mettre en lumière tous les deux ans les réalisations de l'Union européenne.

## ANNEXE 1 – Liste indicative des indicateurs de résultat

	Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence (y compris année de référence)	Cibles (y compris année de référence)	Sources et moyens de vérification
Objectif général: impact	1) Diversification de l'économie	Part du secteur hôtellerie-restauration dans le PIB	2% (données concernant l'année 2008, collectées en 2013)	3% (2020)	IEDOM (la date de la prochaine étude du PIB n'est pas connue à ce stade)
	2) Amélioration de l'emploi des jeunes	Part des demandeurs d'emploi de la catégorie de moins de 25 ans	14,5% (2014)	Diminution de la part de demandeurs d'emploi dans la catégorie de moins de 30 ans	IEDOM
Objectif(s) spécifique(s): effet(s) direct(s)	3) Accroissement du nombre de passagers sur les navires	Nombre de passagers sur les navires reliant Saint-Pierre, Miquelon et Terre-Neuve	6647 (Moyenne 2010-2014)	Augmentation annuelle en valeur	Collectivité Territoriale
	4) Accroissement de flux de visiteurs étrangers	Nombre de visiteurs étrangers	11556 (Moyenne 2010-2014)	Augmentation en pourcentage: 20% en 2020	L'Etat français et la Collectivité territoriale
Produits induits	5) Renforcement de la desserte maritime entre Saint-Pierre, Miquelon et Terre-Neuve	Nombre de touchers de navires de plus de 50 passagers entre les ports de Saint-Pierre, Miquelon et Terre-Neuve	682 touchers (Moyenne 2011-2014, 341 rotations annuelles en additionnant Saint-Pierre/Fortune et Saint-Pierre/Miquelon)	Augmentation en pourcentage: +20% en 2020	Collectivité Territoriale
	6) Accroissement des capacités d'hébergement par le secteur privé	Nombre de chambres disponibles pour les touristes	2015 :115	Augmentation en pourcentage: +20% en 2020	Collectivité Territoriale
Produits directs	7) Création d'une stratégie de marketing touristique par la Collectivité de saint Pierre et Miquelon	Adoption et amorce de mise en place d'une stratégie de marketing touristique par la Collectivité de saint Pierre et Miquelon	Pas de stratégie de marketing touristique	Délibération adoptant une stratégie marketing et son plan d'action	Collectivité territoriale
	8) Renforcement de la coordination du pilotage du Schéma de Développement à travers l'instance de suivi dédié	Nombre de réunions du comité de suivi du SDS	1 réunion par an (Moyenne annuelle 2010-2014)	2 réunions annuelles	Collectivité territoriale

Seuls les indicateurs 3,5, 6,7 et 8 sont susceptibles d'être inclus dans la convention de financement pour les critères de décaissement.

## ANNEXE 2 - Chiffres clés

Précautions statistiques : la mesure du PIB/habitant par les Comptes Economiques Rapides pour l'Outre-Mer<sup>8</sup> (CEROM) n'a pas été réalisée en parité du pouvoir d'achat et ne permet donc pas à l'heure actuelle des comparaisons de richesse par habitant. Cette composante est essentielle puisque l'archipel voit le coût de la vie renchéri par l'effet « étroitesse du marché » qui bride la concurrence et empêche les économies d'échelle, l'effet « transports » qui renchérit le coût des importations, et l'effet « indexation des salaires » de la fonction publique, qui augmente le pouvoir d'achat d'une partie de la population, mais tire les prix à la hausse. Depuis sa création en 1999, l'indice des prix à la consommation a progressé de 63% à Saint-Pierre-et-Miquelon (contre une inflation de 28% en métropole).<sup>9</sup>

### Les chiffres clés de Saint-Pierre-et-Miquelon

	2000	2014	Métropole
<b>Population</b>			
Population totale	6 316 (1)	6 081 (2)	66 300 000 (3)
Taux de croissance de la population	0,6%	-3,7%	0,6% (4)
population active	3 198 (1)	3 180 (2)	-
Taux de réussite au baccalauréat	84,0%	100,0%	86,9%
Nombre de journées d'hospitalisation	8,150	9,070	-
<b>Environnement</b>			
Superficie totale (en km <sup>2</sup> )	242	242	552,00
Surfaces cultivées (en ha)	2,8	2,2	274,344
Surfaces forêt boréale (en ha)	3,149	2,941	-
<b>Economie</b>			
PIB (en millions d'euros constants)	-	172 (5)	2 113 687 (6)
Taux de croissance du PIB (% annuel)	-	1,6% (5)	0,3% (6)
PIB / habitant (en euros)	-	28 327 (5)	32 074 (6)
Consommation électrique (kW/hab./an)	6,166	7,621	-
Taux d'inflation	7,15%	0,60%	0,50%
Taux de chômage moyen des DEM 1	9,5%	8,6% (7)	9,8%

*Sources : INSEE, CACIMA, EDF, DCSTEP, Préfecture, IEDOM, Banque de France*

(1) Recensement 1999. (2) Recensement et données 2010. (3) Bilan démographique de l'Insee 2014. (4) Taux de croissance annuel moyen entre 2005 et 2015. (5) Etude IEDOM 2013, données de 2008. (6) Evolution en volume en 2013 aux prix de l'année précédente. (7) L'indicateur de chômage de l'archipel est calculé sur la base du ratio « inscrits à Pôle emploi en catégories A et B/population active au dernier recensement (2010) ». Les chiffres communiqués par la DCSTEP tiennent compte du chômage au sens de la définition de Pôle emploi pour les catégories A et B, puisqu'il n'est pas possible techniquement d'individualiser ces deux catégories sur l'archipel.

### Composition de la fréquentation touristique étrangère

	2010	2011	2012	2013	2014
<b>Type de touristes</b>					
Touristes d'agrément ou affinitaires	10 168	8 700	14 955	9 536	12 332
<i>dont croisiéristes</i>	2 817	686	5 659	2 059	4 804
Touriste d'affaires	445	432	425	397	388
<b>Voie d'entrée</b>					
Voie maritime	9 336	7 581	13 930	8 208	10 698
Voie aérienne	1 277	1 551	1 450	1 725	2 022
<b>Total</b>	<b>10 613</b>	<b>9 132</b>	<b>15 380</b>	<b>9 933</b>	<b>12 720</b>

*Source : Police aux frontières (PAF)*

<sup>8</sup> CEROM (Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer) est un partenariat entre l'INSEE, l'AFD et l'IEDOM qui a pour principal objectif la promotion de l'analyse économique des collectivités d'outre-mer. Dernière étude CEROM effectuée à Saint-Pierre-et-Miquelon : Evaluation du PIB 2004 de Saint-Pierre-et-Miquelon - Janvier 2007. Ces publications sont disponibles en ligne sur le site [www.cerom-outremer.fr](http://www.cerom-outremer.fr).

<sup>9</sup> Dans l'attente des études complémentaires demandées par la Collectivité territoriale à l'Etat (compétence statistique), on pourrait extrapoler que le différentiel de pouvoir d'achat est supérieur ou égal à 35% (différentiel des inflations mesurées entre 1999 et 2014) et que le PIB/habitant en PPA serait inférieur à 21000 euros/habitant (28327 euros /1+35%).

